

## ACTUALITÉ GÉNÉRALE

# COVID-19 : la CPAM s'organise pour poursuivre ses missions prioritaires



Dans le cadre du contexte sanitaire lié au COVID-19, l'Assurance Maladie de Seine-et-Marne a adapté son organisation pour garantir la continuité de ses activités essentielles et contribuer activement au dispositif national de gestion de la crise sanitaire que le pays traverse.



Créé le : 2/04/2020

Pendant la période de confinement l'ensemble des agences d'accueil est fermé et les assurés sont invités à utiliser en priorité leur compte ameli. Les appels au 36 46 et les courriels sont réservés aux seules demandes urgentes. Le dépôt du courrier dans les boîtes aux lettres extérieures de la CPAM n'est plus possible.

Les courriers et documents peuvent être adressés par voie postale à l'adresse suivante :

CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DE SEINE-ET-MARNE  
77605 - MARNE-LA-VALLÉE CEDEX 03

Des boîtes mails génériques ont été créées par la CPAM pour alléger le traitement des envois postaux. Retrouvez les adresses mails et les consignes sur [www.ameli.fr](http://www.ameli.fr)

➔ [ameli.fr](http://ameli.fr) Seine et Marne 

➔ [Communiqué de presse](#) 

➔ [service-public.fr](http://service-public.fr) 